

La relation du greffier de La Rochelle

Jules Quicherat



- article extrait de la **Revue historique**

(2ème année - Tome Quatrième - Mai-août 1877)

MELANGES ET DOCUMENTS

RELATION INEDITE SUR JEANNE D'ARC.

Lorsque je publiai à la suite des procès de Jeanne d'Arc le recueil des témoignages rendus sur elle au xv^e siècle, j'espérais que le temps amènerait la découverte de documents nouveaux et que l'on arriverait à combler en partie, sinon en totalité, les lacunes que présentait encore cette merveilleuse histoire. Jusqu'ici l'événement n'a pas répondu à mon attente. Malgré l'intérêt toujours croissant qui s'est attaché au personnage et l'éveil donné à tous ceux qui compulsent les archives et les manuscrits, malgré tant de recherches accomplies de tous côtés pour l'avancement de l'histoire du moyen-âge, ce qui s'est produit sur la Pucelle depuis trente ans se borne à trois ou quatre indications de valeur. Encore n'y a-t-il rien dans ce faible contingent qui ait été de nature à ouvrir des vues nouvelles sur le sujet.

Cette excessive rareté des pièces à joindre au dossier de Jeanne d'Arc donne un prix réel au morceau qu'on va lire.

C'est un extrait fait au xvi^e siècle de l'un des registres depuis longtemps détruits de l'Hôtel-de-Ville de La Rochelle. Le manuscrit existe à la Bibliothèque publique de La Rochelle. Il forme un cahier qui s'annonce sous ce titre : *Extrait de la matricule des maires, eschevins de la ville de La Rochelle, contenue au Livre Noir estant en parchemin, dans lequel sont incérez les choses qui sont survenues de remarque et dignes de mesmoire en chacune mairie, commencent en l'an mil cent quatre-vingt dix-neuf maire Robert de Montmiral.*

Le texte est incorrect, l'orthographe a été rajeunie, des mots ont été mal lus, peut-être même des phrases ont-elles été passées. Ces fautes sont le fait du manuscrit. L'habile archiviste du département de la Charente-Inférieure, M. de Richemond, à qui j'en dois la copie, s'est appliqué à le transcrire avec une scrupuleuse fidélité.

Le sujet du morceau est un récit des actions de la Pucelle depuis son arrivée à la cour de Charles VII jusqu'à sa mort. Il ne faut pas s'attendre à y trouver une histoire suivie. Beaucoup de faits impor-

tants ne sont que mentionnés, d'autres ont été passés sous silence ; mais plusieurs points sont traités avec une véritable ampleur et présentent des détails tout à fait nouveaux.

Il n'y a pas de doute possible au sujet de l'auteur. Ce fut le greffier de l'Hôtel-de-Ville de La Rochelle en exercice pendant les deux années où se renferme la carrière de Jeanne d'Arc. Son témoignage est celui d'un contemporain, mais non pas d'un témoin oculaire. On discerne parmi les éléments de sa relation des choses de provenance officielle, et d'autres qui ont le caractère de simples on-dit, de sorte qu'il a fait un égal usage des rapports qui venaient au bureau de la ville et des propos qui circulaient dans le public. Evidemment il n'a pas enregistré les événements à mesure qu'ils arrivaient à sa connaissance. De fréquentes erreurs quant à la coïncidence des jours de la semaine avec le quantième du mois prouvent que la rédaction a été faite *a posteriori* et de mémoire.

De ce qu'elle a été conduite jusqu'à la mort de Jeanne, il ne serait pas légitime de conclure qu'elle ne fut entreprise qu'après cet événement. Les apparences sont plutôt que le travail fut exécuté après la tentative infructueuse de l'armée française sur Paris, au mois de septembre 1429, et qu'il faut tenir pour une addition postérieure les deux derniers paragraphes, dont l'un ne concerne plus la Pucelle, dont l'autre est un résumé, sans proportion avec le reste, de tout ce qui se passa entre la catastrophe de Compiègne et celle de Rouen. Je pense d'après cela que la relation rochelaise peut prétendre à figurer comme la première en date dans la série des chroniques relatives à Jeanne d'Arc.

Il n'est pas inutile de mettre en évidence les données importantes que ce document fournit à l'histoire.

Nous ignorons quelle fut la semblance de Jeanne. Elle était belle, au jugement d'un contemporain, un autre a témoigné que son visage était riant; enfin un moine italien qui a eu l'occasion de parler d'elle soixante-dix ans après sa mort, atteste qu'elle eut les cheveux noirs. Rien de plus que ces trois indications.

La circonstance des cheveux noirs est précieuse pour les artistes qui ont à créer cette glorieuse image. Ils sont instruits par là que leur conception doit s'exercer en dehors du type de la femme blonde. Mais l'auteur qui a dit cela a parlé de Jeanne plutôt en romancier qu'en historien. Mérite-t-il plus de confiance sur ce trait de conformation physique qu'à l'égard des faits controuvés dont il a surchargé son récit? La chose a pu faire doute jusqu'à présent : la chronique rochelaise la mettra désormais hors de toute contestation. Elle affirme en effet que la Pucelle eut les cheveux noirs, « noirs et ronds »

dit le texte, c'est-à-dire coupés suivant cette mode hideuse du quinzième siècle qui fit de la chevelure comme une calotte posée sur le crâne.

A ce renseignement sur la couleur des cheveux s'en joint un autre sur celle de l'habillement avec lequel Jeanne se présenta pour la première fois à Charles VII. Il était noir et gris des pieds à la tête. C'est là un détail qu'il n'est pas superflu de signaler, si mince qu'en soit l'importance, parce que les peintres pourront en faire leur profit.

Au sujet de l'étendard de Jeanne, la relation nous fournit un renseignement de plus de prix.

L'étendard a joué un grand rôle dans l'histoire de la Pucelle. C'était l'insigne du commandement qu'elle était venue réclamer au nom de la puissance céleste. La couleur de l'étoffe et les figures peintes dessus lui avaient été, disait-elle, révélées par ses voix; elle le préférait à tout le reste de son attirail de guerre, et le plus souvent on la vit s'engager dans la mêlée sans avoir autre chose à la main. Rien ne causait plus d'effroi aux ennemis, qui tenaient cet innocent drapeau pour un talisman renforcé de toutes les conjurations de l'enfer. Du plus loin qu'il apparaissait il les mettait en fuite : aussi des milliers d'hommes qui l'avaient vu, faute de l'avoir osé regarder, étaient incapables de dire ce qu'il représentait.

Dans le cours du procès, Jeanne fut interrogée à deux reprises sur ce point. Elle ne varia pas dans ses réponses. L'étendard était semé de fleurs de lis et sur le fond se détachaient, en deux endroits différents, la représentation de Dieu assis entre deux anges et la devise *Jesus Maria*. Mais la seconde fois qu'elle eut fait cet aveu, comme si elle voulait arrêter sur les lèvres de ses juges une question qu'elle pressentait de leur part, elle ajouta qu'elle n'avait jamais eu qu'un seul étendard.

Comment put-elle penser qu'on lui demanderait si elle avait eu deux étendards?

Il y a là une obscurité que dissipe le témoignage de notre relation, combiné avec celui d'un court extrait publié pour la première fois dans la belle édition de la Jeanne d'Arc de M. Wallon.

Outre les fleurs de lis, l'image de Dieu et les mots *Jesus Maria*, il y eut sur l'étendard un autre objet dont Jeanne se dispensa de parler. C'était un écusson, qui fut d'abord d'une façon, et plus tard d'une autre.

Dans les usages militaires du xv^e siècle l'étendard, qui était le signe du commandement général, était couvert d'emblèmes au choix du capitaine à qui il appartenait, et ces emblèmes n'étaient point assu-

jettis aux lois du blason; dans un coin seulement étaient figurées les armoiries du personnage.

Jeanne, paraît-il, se conforma à cette coutume. Elle composa des armoiries pour son étendard, ou, pour parler plus juste, elle fit peindre sur ce drapeau des armoiries dont le dessin lui avait été suggéré par ses voix. Ni marque nobiliaire, ni aucun des emblèmes consacrés de la chevalerie ne figuraient sur l'écusson. C'était un Saint-Esprit d'argent en champ d'azur, l'oiseau tenant en son bec une banderolle sur laquelle étaient écrits les mots : « *De par le roy du ciel.* » Voilà ce que nous apprend notre relation.

L'extrait publié par M. Wallon paraît provenir de l'un des mémoires de la Cour des Monnaies ; il a donc l'autorité d'un document officiel. Il constate que le 2 juin 1429, près d'un mois après la délivrance d'Orléans, Charles VII étant à Chinon donna à Jeanne « *pour son estandart et pour soy décorer* » des armoiries dont le devis répond de point en point au blason qui a été celui de la famille d'Arc depuis son anoblissement : une couronne soutenue par une épée entre deux fleurs de lys.

Ces armoiries de concession royale accompagnèrent-elles ou remplacèrent-elles les autres qui étaient déjà figurées sur l'étendard ? Il faut qu'elles les aient remplacées pour qu'il soit venu à l'esprit de Jeanne qu'elle pouvait être soupçonnée d'avoir changé d'étendard. Le drapeau étant toujours le même, un écusson fut substitué à un autre.

Mais pourquoi cette préoccupation d'une chose qui n'était pas en question ? pourquoi son silence au sujet des armoiries figurées sur l'étendard ? pourquoi ses dénégations quand on lui demanda si elle avait eu des armoiries ? pourquoi enfin sa persistance à soutenir que les armes, que nous savons maintenant avoir été octroyées à elle, l'avaient été seulement à ses frères, et non pas sur sa requête ni par le fait de ses révélations ?

Il y a toute apparence que là-dessous se cache un de ces douloureux dissentiments que l'intrigue ne cessa de susciter entre Charles VII et la Pucelle. Jeanne n'avait accepté que malgré elle le changement du blason de son étendard ; devant ses juges, elle ne voulut convenir de rien qui aurait pu leur faire comprendre que pour obéir à son roi elle avait enfreint l'une des prescriptions de la voix céleste par laquelle elle se guidait, et d'autre part elle en dit assez pour se dégager de la responsabilité d'avoir imaginé des armoiries d'un caractère purement héraldique : ce qui eût justifié l'accusation de vanité portée contre elle.

C'est ainsi qu'une circonstance de peu de valeur par elle-même en

acquiert beaucoup par le rapport qu'elle a avec l'un des points obscurs du procès.

Au sujet de l'épée qui fut découverte dans l'église Sainte-Catherine de Fierbois sur les indications de Jeanne, la chronique rochelaise offre, avec le témoignage de Jeanne elle-même tel qu'il est consigné au procès, une petite divergence où il ne faut peut-être voir qu'un enjolivement ajouté par la rumeur publique. Il est bon toutefois d'en tenir compte : une critique plus éclairée que la mienne verra s'il y a lieu d'en tirer parti.

L'aveu de la Pucelle fut que cette épée, dont elle avait appris l'existence par la révélation de ses voix, s'était trouvée en terre, à peu de profondeur, derrière l'autel de l'église; mais, se reprenant sur cette dernière circonstance, elle ajoute qu'elle ne saurait dire au juste si c'était derrière ou devant l'autel ; qu'il lui semblait bien se souvenir que dans la lettre écrite sous sa dictée pour faire faire la recherche, il y avait derrière l'autel.

Notre document dit que l'épée fut tirée d'un coffre qui n'avait pas été ouvert depuis vingt ans, lequel coffre était enfermé dans l'autel même. L'épée dans ce cas aurait été une relique, et l'autel un de ces autels en forme de cage, comme il y en eut beaucoup au xiv^e et au xv^e siècle.

Tous ceux qui ont lu l'histoire connaissent la lettre que la Pucelle, avant de commencer la guerre, adressa aux Anglais pour les sommer d'évacuer le territoire. Le procès de condamnation et plusieurs chroniques françaises nous ont conservé cette pièce sous une forme qui n'est pas tout à fait la même des deux côtés; mais, l'une et l'autre rédaction ne diffèrent que par l'interversion de quelques phrases qui ne changent absolument rien au sens. Il importe de recueillir toutes les versions nouvelles du même texte qui pourront se rencontrer, parce que Jeanne, lorsqu'on lui en donna lecture dans l'un de ses interrogatoires, désavoua plusieurs expressions. Cinq textes de toutes les provenances que j'ai réunis dans mon édition du procès contiennent cependant les mêmes expressions. On les trouvera encore dans un sixième texte que le rédacteur rochelais a couché sur son registre d'après un original conforme à celui dont se sont servis les chroniqueurs français.

Un des griefs élevés contre Jeanne dans son procès fut d'avoir, refusé de traiter avec le capitaine de Jargeau, qui était le comte de Suffolk. Il faut savoir que la proposition de l'Anglais était de rendre la place dans quinze jours, et cela lorsqu'il était instruit qu'une armée de secours, formée en toute hâte par son gouvernement, arriverait avant ce terme sur les bords de la Loire. La Pucelle se con-

tenta de répondre à ses juges qu'elle aurait traité, si les Anglais avaient consenti à s'éloigner immédiatement de Jargeau, la vie sauve et en laissant leurs armes, quelle les avait avertis qu'en cas de refus de leur part, elle allait enlever la ville d'assaut : ce qui eut lieu en effet.

Il est si clair qu'elle avait fait là ce que tout autre général aurait fait à sa place, qu'on s'étonne de voir pareille chose devenir un chef d'accusation ; mais c'est que les Anglais éprouvèrent à cette occasion un crève-cœur que l'on ignorait et dont le mystère est dévoilé par notre document.

Pendant que la Pucelle poussait avec vigueur les approches de la place, le bâtard d'Orléans, posté d'un autre côté, avait consenti au traité de dupe qui aurait donné au gouvernement anglais le temps de secourir Jargeau. Il faut croire que le bâtard d'Orléans avait le droit de négocier de son chef avec l'ennemi, puisqu'il accepta les propositions de Suffolk ; mais il n'eut pas le pouvoir d'obtenir l'approbation de Jeanne ; et ainsi les Anglais, qui s'étaient vus un moment hors de peine, grâce à la générosité du bon prince, furent contraints d'essuyer, par le fait de la Pucelle, un nouvel échec, qui fut suivi de beaucoup d'autres.

Le comte de Suffolk fut fait prisonnier à la prise de Jargeau. Nous trouvons dans quatre chroniques françaises un même récit d'après lequel ce seigneur, se voyant appréhendé au corps par un homme d'armes qui n'était pas chevalier, n'aurait rendu son épée qu'après s'en être servi pour conférer la chevalerie à son vainqueur.

Plusieurs témoignages qui dérivent manifestement l'un de l'autre n'en font qu'un. C'est le cas de nos quatre chroniqueurs qui se sont copiés successivement à partir du premier en date, lequel écrivit après 1450. A un auteur si postérieur en date, je préfère le greffier de l'Hôtel-de-Ville de La Rochelle qui, l'année même de l'événement, écrivait ceci ;

« Quand le comte vit la prise de la ville, parce que Monseigneur d'Alençon, qui y était, et d'autres seigneurs le voulaient prendre prisonnier, il dit qu'il ne se rendrait point à eux, dût-il mourir, en criant à haute voix : « Je me rends à la Pucelle, qui est la plus vaillante femme du monde et qui nous doit tous subjuguier et mettre à confusion. » Et de fait vint à la Pucelle et se rendit à elle. »

Voilà une jolie scène, et toute nouvelle. Quant à l'autre, celle de l'homme d'armes fait chevalier dans la mêlée, on peut la maintenir, moyennant qu'on en changera l'un des acteurs. William Pole, comte de Suffolk, fut secondé dans la défense de Jargeau par ses deux frères John et Alexandre Pole. Alexandre fut précipité du pont dans

la Loire où il se noya; rien ne s'oppose à ce que John Pole soit le lord qui tint à ne rendre son épée qu'à un chevalier.

Le récit de la réduction de Troyes est ce qu'il y a de plus étendu dans la relation rochelaise. Le rôle actif de l'évêque pour disposer les habitants en faveur de Charles VII y est mis dans tout son jour, et celui de frère Richard le cordelier prend une importance que rien ne laissait soupçonner dans les chroniques, mais qu'il était possible d'entrevoir d'après le procès de condamnation.

Frère Richard fut un prédicateur de l'ordre de saint François qui accomplissait en 1429 une mission dans la partie de la France soumise aux Anglais. Ses sermons eurent une vogue extraordinaire, sa réputation fut celle d'un saint. Il se trouvait à Troyes lorsque l'armée française parut devant cette ville. Les habitants, sommés de se rendre par la Pucelle, le députèrent pour savoir de lui ce qu'il fallait penser de cette femme. Jeanne elle-même a raconté leur première entrevue dans l'un de ses interrogatoires. Le moine ne s'avantait qu'avec appréhension; il faisait des signes de croix et des aspersions d'eau bénite. Elle lui cria plaisamment : « Avancez hardiment, je ne m'envolerai pas. »

Ses juges auraient voulu lui faire dire autre chose, qu'elle ne dit pas et que cependant ils tinrent pour dit; car sa réponse telle quelle fut alléguée plus tard comme preuve de l'article du réquisitoire qui lui imputait de s'être fait adorer. Que s'était-il donc passé? La chose est tout au long dans notre document. Frère Richard, subjugué par la voix qu'il venait d'entendre et par le regard de Jeanne, s'agenouilla à quelque distance devant elle. Celle-ci, qui ne voulait pas de ces démonstrations (elle l'a toujours soutenu devant ses juges, et nous en avons ici la preuve), se jeta elle-même à genoux, pour détourner l'idée qu'elle fût l'objet d'un pareil hommage, en faisant comme si elle se fût unie avec le saint homme dans un acte commun de dévotion. Lorsqu'ils se furent relevés, ils eurent ensemble un long entretien, à la suite duquel frère Richard rentra dans la ville, enthousiasmé pour la cause de Charles VII, et ne prêchant plus que pour la faire triompher.

Au moment où le roi se remet en route pour gagner Reims, le rédacteur rochelais raconte, comme s'il parlait d'après le témoignage des habitants de Troyes, un incident qui remplit ceux-ci de surprise. Tandis qu'ils avaient les yeux fixés sur l'armée qui s'éloignait de leurs murs, ils virent des milliers de banderolles blanches, arborées aux lances des hommes d'armes, apparaître et disparaître comme par miracle.

Jeanne fut obsédée de questions, dans l'un de ses interrogatoires,

au sujet de ces banderolles qui étaient une chose très-connue, à ce qu'il paraît, et qu'on avait vues ailleurs qu'à Troyes. On ne put rien tirer d'elle, sinon que les banderolles étaient de satin blanc, et qu'elle n'était pas maîtresse de ce que faisaient les gens d'armes. Notre document ne donne donc pas encore l'explication du fait, mais il est permis de conjecturer qu'il se rapportait à quelque exercice de piété introduit dans l'armée par la Pucelle, et dont l'accusation cherchait à faire une pratique superstitieuse.

Le récit du sacre se présente dans la relation avec quelques circonstances qui ne se trouvent point ailleurs, mais rien de nouveau sur la Pucelle. De la cérémonie de Reims on passe brusquement à la tentative dirigée sur Paris dans les premiers jours de septembre. Ici notre auteur, par la faute des rapports qui lui ont été faits ou par la mauvaise interprétation qu'il leur a donnée, commet de graves inexactitudes. Il croit que Charles VII se montra devant Paris, quand il est avéré qu'il fut impossible de le faire avancer d'un pas en deçà de Saint-Denis, il admet que les Français avaient réussi dans leur attaque jusqu'au point de pénétrer dans la ville, et que c'est dans une rue que Jeanne fut blessée, lorsqu'il résulte de tous les témoignages qu'il n'y eut de forcé que la bastille ou redoute qui était devant la porte Saint-Honoré, et que Jeanne fut atteinte d'un trait d'arbalète pendant qu'elle faisait combler le fossé entre la redoute et le mur de ville.

Il est mieux informé lorsqu'il raconte que les boulets lancés par l'ennemi venaient tomber aux pieds des assiégeants ou, s'ils les atteignaient, ne leur causaient que des meurtrissures sans gravité. Le même fait est attesté par Perceval de Caigny. Il prouve que Paris manquait de poudre et qu'on ne mettait pas aux pièces la charge suffisante pour rendre les projectiles dangereux.

Les deux auteurs se montrent également d'accord sur le peu de gravité de la blessure de Jeanne, sur la certitude du succès pour peu que l'attaque eût été continuée, sur le petit nombre de Français qui furent mis hors de combat. Quant à ce dernier point la relation va jusqu'à dire qu'il n'y eut qu'un homme tué, et que ce fut un bourgeois de La Rochelle.

On sent la note officielle dans la dernière phrase où il est expliqué que la retraite de devant Paris fut rendue nécessaire par le manque de vivres, mais que le roi en s'éloignant eut soin de laisser de fortes garnisons pour continuer la guerre contre ceux qui détenaient sa capitale.

C'est là ce que l'on dut dire aux Français des provinces éloignées, qui comptaient sur la réduction immédiate de Paris d'après l'assu-

rance que la Pucelle en avait donnée tant de fois ; mais avec les populations placées sur le théâtre de la guerre et qui en souffraient, il fallut se servir d'un autre prétexte; on les leurra de l'espoir d'une paix prochaine qui exigeait la suspension des hostilités.

Nous possédons aujourd'hui la preuve authentique de cette manœuvre au sujet de laquelle je ne pus émettre que des soupçons lorsque je composai mes *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*. Pendant que Charles VII, sous la pression de Jeanne et de l'armée, s'acheminait vers Paris, que les Anglais, résignés à la perte de cette ville, en avaient livré la garde au duc de Bourgogne et retiré leurs troupes qu'ils jugeaient nécessaires pour défendre la Normandie, des ambassadeurs français concluaient avec le même duc de Bourgogne une trêve de six mois. La suspension des hostilités devait s'étendre non-seulement à la totalité de l'Ile-de-France, mais encore à la Normandie, et comme le misérable gouvernement qui condescendait à de tels accords reconnaissait son impuissance à empêcher l'attaque de Paris par la Pucelle, il avait fait une exception pour Paris, non pas afin de réserver au roi de France le droit de reconquérir sa capitale; mais afin d'assurer au duc de Bourgogne la faculté de défendre Paris contre ceux qui voudraient « faire guerre ou porter dommage » à cette ville. Ce sont les termes mêmes du traité passé à Compiègne le 28 août 1429.

L'entreprise de Jeanne sur Paris ayant été ainsi désavouée par anticipation, on conçoit que Charles VII n'ait eu garde de se produire de sa personne pendant cette action où cependant sa présence aurait été décisive. Il était à Saint-Denis, et il y resta obstinément avec une partie de ses troupes, laissant le reste, qui avait été entraîné par Jeanne, s'épuiser en efforts pendant une journée entière, envoyant l'ordre de battre en retraite lorsqu'il était possible de tenter encore un assaut, s'autorisant de l'échec essuyé pour défendre de recommencer la tentative, enfin donnant bientôt le signal de la retraite pour retourner au-delà de la Loire.

Par là le prestige de la Pucelle reçut une atteinte dont on lui ôta sans beaucoup de peine la possibilité de se relever. De ce moment, elle n'eut plus rien à faire qu'à user dans des entreprises stériles le reste de son ascendant compromis.

Voilà comment le cours des succès les plus assurés fut interrompu pour faire place à une combinaison louche qui ne rapporta aucun des fruits qu'on s'était vanté d'en faire sortir. On croyait tenir la paix au

1. L'acte a été publié pour la première fois dans la *Revue de la Normandie*, année 1866.

terme de la trêve, et l'on eut, au lieu de paix, vingt nouvelles années de guerre sur le territoire : autant qu'on en avait subi depuis le commencement des troubles. On avait compté sur une prompte et honorable réconciliation avec le duc de Bourgogne, et l'on n'avait rien fait que préparer pour le souverain l'humiliation de s'avouer l'assassin d'un de ses sujets et de racheter son crime par un démembrement de sa couronne. Mais le résultat non avoué, celui qui était dans les vœux du plus grand nombre des politiques, avait été atteint : on avait mis fin à une fièvre d'enthousiasme qui faisait peur, on avait commencé à ternir une gloire importune dont l'éclat éclipsait toutes les autres. L'intrigue servie par la médiocrité envieuse et par l'ingratitude a fait de ces coups-là dans tous les temps.

J'ai entendu plusieurs fois critiquer l'expression de la statue érigée nouvellement à Paris, sur la place des Pyramides. On aurait voulu un visage plus ouvert, plus riant, puisqu'il est connu que la Pucelle eut le visage riant. Les personnes qui font ces difficultés ne tiennent pas compte de la situation à laquelle a dû se reporter l'artiste. Jeanne devant Paris n'était plus la Jeanne d'Orléans ou de Reims. Si sa lucidité, qui n'avait pas faibli, lui faisait lire dans le cœur des ennemis la certitude d'une nouvelle victoire pour son drapeau, elle lui découvrait aussi tout ce qui fermentait contre elle de mauvaise volonté et de haine dans l'entourage du roi. Elle ne put pas ne pas pressentir qu'une catastrophe la menaçait de ce côté. Sur le visage qu'elle montra aux assaillants de la porte Saint-Honoré durent se peindre la résolution de combattre jusqu'à la dernière extrémité et le sérieux, inévitable à l'approche du martyre. Ce double sentiment, M. Fremiet me semble avoir réussi à l'exprimer.

Jules QUICHERAT.

Voici le texte du document :

L'an de grâce mil quatre cent vingt et neuf fut maire de La Rochelle honorable homme sire Hugues Guibert.

Item le xxiiije jour dudit mois de febvrier, vint devers le Roy nostre seig^r, qui estoit à Chinon, unne Pucelle de l'age de xvj à xvij ans, née de Vaucouleur en la duché de Laurraine, laquelle avoit nom Jehanne et estoit en habit d'homme : c'est assavoir qu'elle avoit pourpoint noir, chausses estachées, robbe courte de gros gris noir, cheveux ronds et noirs, et un chapeau noir sur la teste; et avoit en sa compagnie quatre escuiers qui la conduisoient. Et quant elle fut arrivée au dit lieu de Chinon où le Roy estoit, comme dit est, elle demanda parier à luy. Et lors on luy monstra Monsg^r Charles de Bourbon, feignant que ce fust le Roy; mais elle dit tantost que ce n'estoit pas le Roy, qu'elle le cognestroit bien si elle le voioit, combien que onques ne l'eust veu. Et

après on luy fit venir un escuier, faignant que c'estoit le Roy; mais elle cognut bien que ce n'estoit-il pas ; et tantost après le Roy saillit d'une chambre, et tantost qu'elle le vit, elle dit que c'estoit il et luy dit qu'elle estoit venue à luy de par le Roy du Ciel, et qu'elle vouloit parler à luy. Et dit-on qu'elle luy dit certaines choses en secret, dont le Roy fut bien esmerveillé.

Et après, la ditte Pucelle luy dit que, si il vouloit faire ce qu'elle luy ordonnerait, qu'il recouvreroit sa seigneurie et que lesdits Anglois s'en iroyent hors de son royaume. Et après, pour ce que le Roy nostre dit seig^r fut bien esmerveillé de la venue et dire de la ditte Pucelle et de son estat, il la fit interroger d'où elle estoit, de quoy elle avoit usé et pour quelle cause elle estoit venue. Laquelle dit qu'elle estoit dudit lieu de Vaucouleur en Lorraine, et qu'elle avoit tousjours gardé les brebis, et qu'en les gardant luy estoient venues par plusieurs fois advisions et admonestemens de venir par devers le Roy nostre dit seig^r, et que pour cette cause elle s'estoit mise en chemin et estoit venue de par ledit Roy du Ciel ; et que si le Roy nostre dit seigneur vouloit faire ce qu'elle luy ordonneroit, que les Anglois s'en iroient tous de son royaume ou mourroient, et recouvreroit tout ce qu'il y avoit perdu.

Item, le Roy la fit aussy interroger par ceux de son conseil, tant clers comme lays, pour scavoir si l'on la trouveroit point variant; mais elle fut trouvée en tel estat qu'il n'estoit aucun seig^r, tel fust-il, qui sceust rien trouver contre elle ne la reprandre de chose qu'elle dist. Aussi elle se fasoit à confesser chacun jour et recevoit *corpus Domini*, et estoit femme de grande devotion et de sainte vie, et ne buvoit et mangeoit comme rien. Et demeura la ditte Pucelle avecque le Roy nostre seig^r audit lieu de Chinon par aucun jour, et après il s'en vint à Poitiers et elle avec luy. Auquel lieu de Poitiers le Roy la fit encores interroger par clers grands et excellans ; mais ils la trouvoient si ferme et si bien respondant de tout ce que l'on luy demandoit, que ceux qui parloyent à elle estoient tout esmerveillés et disoient qu'ils tenoient que son fait venoit et procédoit de Dieu. Et après elle fut baillée en garde à la femme de M^c Jean Rabateau, où elle demeura par aucun temps, durant lequel elle disoit de merveilleuses choses en poursuivant chacun jour le Roy qu'il assemblast ses gens pour aller lever le siège de devant la ditte ville d'Orléans.

Auquel lieu de Poitiers, durant ce qu'elle y fust, le Roy par son ordonnance lui fit faire une arnois pour son corps; et après que son dit arnois fut fait, elle dit au Roy qu'il envoyast un chevaucheur à Ste-Katherine de Fierboys¹ quérir unne espée qui estoit en unne arche dedans le grand hostel² de l'église; et tantost le Roy y envoya ledit chevaucheur, lequel demanda aux fabriqueurs de la ditte église la ditte espée; mais ils respondirent qu'ils ne savoient que c'estoit. Et lors ledit che-

1. Il y a dans le texte *Ste-Bradine d'Escoboy*s.

2. *Sic pour autel*.

vaucheur leur dit qu'ils fissent diligence de la trouver, et que le Roy et la Pucelle le leur mandoyent; lesquels fabriqueurs et chevaucheur allèrent devers ledit grand autel et en une vieille arche qui n'avoit esté ouverte passé avoit xx ans, comme disoyent les dits fabriqueurs, trouvèrent la ditte espée, laquelle ledit chevaucheur apporta à ladite Pucelle, qui l'envoya à Tours pour y taire faire un fourreau d'ornement d'église.

Item la ditte Pucelle estant audit lieu de Poitiers et après que son dit harnois fut fait, elle s'en arma et avec les gens d'armes alloit aux champs et couroit la lance aussy bien et mieux qu'homme d'armes qui y fust, et chevauchoit les coursiers noirs, de tels et de si malicieux qu'il n'estoit nul qui bonnement les osast chevaucher, et fesoit tant d'autres choses merveilleuses que chacun en estoit tout esmerveillé. Et fit faire audit lieu de Poitiers son estandard, auquel y avoit un escu d'azur, et un coulou blanc dedans ycelluy estoit; lequel coulou tenoit un role en son bec où avoit escrit *de par le roy du ciel*. Et ce fait, escrist aux Anglois audit siège unne lettre close contenant cette forme :

« Roy d'Angleterre, faites raison au Roy du ciel de son sang réal; randés les clefs à la Pucelle de toutes les bonnes villes que vous avez enforcées en France. Elle est venue de par Dieu pour réclamer tout le sang réal, et est toute preste de faire paix si vous luy voulés faire raison, par ainsy que France vous mettiez juz et paieez de ce qui vous l'avez tenue.

« Roy d'Angleterre, si ainsy ne le faites, je suis chef de guerre; en quelque lieu que je atteindray vos gens en France, se ils ne veulent obéir, je les en feray issir vueillent ou ne vueillent, et si ils veulent obéir, je les prandray à mercy. Croyant¹ que, s'ils ne veulent obéir, la Pucelle vient pour les occire. Elle vient de par le Roy du ciel, corps pour corps, pour vous boutter hors de toute France, et vous promet et certifie la Pucelle qu'elle y fera si gros hahay que encores y a il mil ans que en France ne fut si grand, si vous ne luy faites raison. Et croyés fermement que le Roy du ciel luy envoyra plus de force que ne luy sauriez mener de tous assaulz à elle ne à ses bonnes gens d'armes.

« Entre vous, archers, compagnons d'armes, gentils et vilains², qui estes devant Orléans, allez-vous en en vostre pays de par Dieu. Si ainsy ne le faites, donnez vous en garde de la Pucelle et de vos dommages vous souviene; ny prenez mye vostre opinion que vous ne tendrez mie France du Roy du ciel le ferez mais³, ains la tiendra le Roy Charles qui entrera à Paris à bonne compaignie. Si vous ne croyez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle, en quelque lieu que vous trouverons nous ferirons dedans à horions : si verrons lesquelz millieur droit auront de Dieu ou de vous.

« Guillaume la Poule, conte de Suffolc, Jean sire de Tallebot, et vous

1. *Croyez* dans la Chronique de la Pucelle.

2. *Vaillans* dans la Chronique de la Pucelle.

3. *Le fils sainte Marie*, dans la Chronique de la Pucelle.

Thomas sire de Scalles, lieutenant du duc de Bethafort, soy disant régent du royaume de France pour le Roy d'Angleterre, faites responce si voulez faire paix en la cité d'Orléans. Si ainsy ne le faites, de vos dommages vous souviene briefvement.

« Duc de Bethafort, qui vous dites régent de France pour le Roy d'Angleterre, la Pucelle vous prie et requiert que vous ne vous faciez destruire. Si vous ne luy faites raison, encore pourra venir qu'en sa compaignie les François feront le plus beau fait qu'encores fut fait en chrestienté.

« Escrit le mardy de la grand sepmaine. Entendés les nouvelles de Dieu de la Pucelle. »

Ainsy subscriites : « au duc de Bethafort qui se dit régent pour le Roy d'Angleterre. »

Item la dite Pucelle estoit moult de sainte vie, comme dit est, et se confessoit bien souvent et recevoit *corpus Domini*, et aussy le faisoit faire au Roy nostre sg^f et à tous les chefs de guerre et à leurs gens. Et après qu'elle eut escript aux dits Anglois les dittes lettres closes, elle fit son ordonnance pour aller advitailler ladite ville d'Orléans et aller en personne ; et estoient-ils Mons^f de Retz, M. le bastard d'Orléans, Lahyre et plusieurs autres seigneurs et gens de guerre avec elle ; et fit tant qu'elle entra et fit entrer, le mercredy viij^e jour de may¹ l'an mil ccccxxix, grand quantité de vivres en ladite ville d'Orléans; et elle mesme et les dits seigneurs y entrèrent sans ce que les dits Anglois saillissent de leur siège ne y missent aucun empeschement. Et quant elle fust entrée dans ladite ville d'Orléans, elle fit retourner lesdits seigneurs audit lieu de Bloys quérir le demourant des vivres qui y estoient demourez, et leur ordonna qu'ils les amenassent hardiment par la Beausse et n'eussent point de peur, car ils ne trouveroyent qui se mist au devant d'eux. Lesquels seigneurs y allèrent et amenèrent ledit demourant des vivres en ladite ville d'Orléans par ladite Beausse sans ce que les Anglois se apparussent à eux ; desquels vivres les bonnes gens d'icelle ville d'Orléans furent tous reconfortez, car ils en avoyent bien nécessité. Et tous lesdits vivres ainsy entrés, elle et les dits seigneurs et gens de guerre allèrent devant la bastide de Saint-Loup et la prirent par force et par assault, et y moururent bien sept vingt Anglois.

Item et le vendredy en suivant, x^{me} jour dudit moys de may, la dite Pucelle estant en la dite ville d'Orléans fist son ordonnance pour aller assaillir, ledit boulevard du pont et ledit hostel des Augustins; et de fait y alla avec les dits seigneurs estans en sa compaignée. Et après que eux et leurs gens eurent ouy messe et eux confessé par l'ordonnance d'icelle Pucelle, elle fit crier et tromper à l'assault, et prirent tantost

1. Cette date et toutes celles qui suivent sont erronées. Le 8 mai, qui tomba un dimanche, est le jour que les Anglais levèrent le siège, et par conséquent celui de la délivrance de la ville. La première entrée de la Pucelle eut lieu le 30 avril, qui était un samedi.

ledit hostel des Augustins. Et le lendemin prirent aussy de bel assault ledit boulevart du bout du pont, où il avoit bien de six à sept cent hommes d'armes d'Anglois, dont estoit chef Glacidas, lieutenant du conte Salcebery; lequel Glacidas en se retirant en unne tour cheut en Leyre et bien deux ou trois cent en sa compaignée par le moyen du pont qui rompit, et le demourant fut mort et pris. Et dura l'assault bien cinq heures ; et de nos gens ne mourut que un champion, dont les dits s^{rs} et tout le monde furent bien merveillez, car ledit bouevart estoit si fort, que l'on tenoit que tout le monde ne l'eust peu prendre sur les Anglois qui estoient dedans tant qu'ils eussent eu vivres, si non que ce fust par grâce et puissance divine.

Et estoit la dite Pucelle armée tout à blanc au dit assault, son estandard en unne main et son espée en l'autre, et y fut blessée d'un traict en la poitrine; mais elle n'en partit point pour tant et n'en fit compte, combien que ceux qui la voyent blesser, et qui virent comme elle osta le traict, disoient qu'elle seigna grandement et qu'elle estoit bien blessée; mais ce nonobstant elle manda au conte de Talbot, qui tenoit la bastide du costé de la Beausse, qu'il s'en allast de par Dieu, et comment qu'il fut, qu'elle ne le trovast pas le lundy matin ensuivant, ou autrement qu'il luy en prandroit mal. Lequel Talbot leva laditte bastide le dimanche matin et s'en alla en autres forteresses angloises estans entour la dite ville d'Orléans; et lessèrent ceux de ladite bastide leurs bombardes, canons, artilleries et autres habillemans de guerre et grande force de vivres, qui tout fut emmené en la ditte ville d'Orléans. Pour occasion des quelles nouvelles, en la ville de La Rochelle furent faites processions généralles et dévotes deux fois la sepmaine.

Item, après ces choses ladite Pucelle s'en alla devers le Roy pour le querir et amener en la dite ville d'Orléans ; et demoura par aucuns jours avec luy, et après elle s'en retourna de rechef dudit lieu d'Orléans et tantost alla mettre le siège devant Gergeau où estoient le conte de Suffolc, le conte de la Poule et autres seigneurs anglois à grand puissance. Et incontinant que ladite Pucelle fut devant, ledit conte de Suffolc saillit dehors et alla à Mons^f le bastard d'Orléans et luy dit que l'on ne donnast point d'assault audit lieu de Gergeau et qu'il la randroit; mais ce nonobstant ladite place fut assaillie d'un des costez par l'ordonnance de ladite Pucelle et fut tantost prise d'assault le vendredy x^e jour de jung ledit an mil ccccxxix. Et quant ledit conte de Suffolc vit ladite prise, par ce que Mons^f d'Alançon qui y estoit et autres seigneurs le vouloyent prendre prisonnier, il dit qu'il ne se rendroit point à eux, se deust estre mort, en criant à haute voix : « Je me rens à la Pucelle « qui est la plus vaillante femme du monde et qui nous doit tous subjuguer et mettre à confusion. » Et de fait vint à ladite Pucelle et se rendit à elle; et ledit conte de la Poule fut prisonnier à mondit s^{gr} d'Alançon.

A ladite prise mourut messire Alexandre la Poule et bien de cinq à six cent Anglois, et les autres furent prisonniers. Et dit et affirma par

serment ledit conte de Suffolc, après ce qu'il fut ainsy randu, que dedans ledit lien de Gergeau avoit cinq cent chevaliers, escuiers et autres gens d'armes des milleurs de toute l'Angleterre, et deux cents archers d'é-litte aussy des milleurs d'Angleterre. Et ce fait, ladite Pucelle et lesdits s^{rs} sus nommez allèrent mettre le siège devant Boygensis, où avoit de quatre à cinq cens Anglois, lesquels rendirent tantost la place en la main du Roy et s'emparent¹ d'icelle à telle condition qu'ils ne se arme-royent contre le Roy jusques à certain temps.

Et si tantost que ladite reddition fut faite, qui fut le xvii^e jour de jung, Talbot, Fastre, Hongrefort, Remiston de Galles et autres capitaines, et plusieurs Anglois qui estoyent nouvellement arrivez sur Leyre jusques au nombre de [mille] trois cent combattans ou environ, descampèrent icelle place; et eux en fuyant furent poursuivis par nos gens tellement qu'il en demeura que pris que morts sur la place plus de deux mil six cent, et n'eschappa aucun des dits chefs anglois que tous ne fussent pri-sonniers. Et estoyent nos dites gens bien xvi mil combatans et plus, ainsy que ces choses le Roy nostre dit s^r escrivit à Mons^r le Maire et à Mess^{rs} de La Rochelle, gens d'Eglise et autres; lequel M. le Maire, après les dites lettres reçues, s'en alla incontinent en l'église St-Berthommé d'icelle ville, en laquelle la plus grande partie de Messieurs les bour-geois de ladite ville se rendirent, et illec fut ordonné de faire promptement sonneries services par toutes les églizes d'icelle, ville et que cha-cun s'assemblast en l'église de sa paroisse et qu'illec fut remercié nostre Seigneur desdittes nouvelles en chantant solennellement le *Te Deum laudamus* et autrement en prières et oraisons; et que celuy jour au soir fussent faits feux nouveaux par les carrefours de ladite ville et le lendemain procession générale et dévotte en l'église Nostre Dame de Losnes. Et ainsy fut fait comme il fut ordonné, et fut donné aux petits enfants de la ville à chacun une fouace affin qu'ils criassent devant la ditte procession à haute voix : *Noël ! Noël !*

Item, après la desconfiture faite, le Roy nostre s^r, la ditte Pucelle et les seigneurs estans en leur compaignie prirent leur chemin pour aller à Raimps faire sacrer et couronner le Roy nostre dit s^r. Et arrivèrent devant la ville de Troyes le viij^e jour de jeuillet ledit an mil ccccxxix, et passa joignant des murs de la dite ville et se alla loger en ses tentes près de la dite ville. Et à l'arrivée ceux de la garnison d'icelle ville get-tèrent deux ou trois pierres de canon qui ne firent nul mal, et la plus part de ceux de la ville estoyent sur les murs pour voir passer le Roy sans faire nul semblant de deffance. Et le lendemain l'évesque de ladite ville vint devers le Roy luy faire la révérence et pour excuser ceux de ladite ville en disant qu'il ne tenoit pas à eux que le Roy n'y avoit entré à son plaisir, et que le bailly et ceux de la garnison, qui estoyent de trois à quatre cent, les avoyent gardez et empeschés d'ouvrir les portes; mais qu'il luy plust avoir patiance jusques à ce que ledit évesque eust

1. Sans doute *s'en partirent*.

parlé à ceux de la ville, et qu'il espéroit, sitost qu'il auroit parlé à eux, qu'ils feroient ouverture et donneroyent toute obéissance en manière que le Roy seroit bien content d'eux. Dont le Roy fut d'accord ; et lors ledit évesque retourna en la ville et remonstra à ceux de dedans comment le Roy leur souverain seig^r estoit en personne devant la ville, accompagné d'une sainte Pucelle que Dieu, luy avoit envoyée pour l'accompagner et le mener sacrer et pour le remettre en sa seigneurie, et qu'il estoit d'opinion et leur conseilloit qu'ils luy allassent faire ouverture et lui faire et donner toute obéissance, ainsy que raison estoit et qu'ils y estoient tenus. A quoy ledit baillif et ceux de ladite garnison monstrèrent grande contradiction; mais néanmoins tous ceux de la ville estoient d'accord avec ledit évesque.

Et cependant que ledit évesque trettoit avec ledit baillif et ceux de la garnison, un saint prud'homme, cordelier, en qui tous ceux de la ville et de tout le pays avoyent grand foy et confiance, yssit de la ville pour aller voir la Pucelle ; et sitost qu'il la vit et d'assez loing, s'agenouilla devant elle; et quant laditte Pucelle le vit, pareillement s'agenouilla devant luy et s'entrefirent grand chère et grande révérence, et parlèrent longuement ensemble. Et après cest départy, ledit cordellier s'en alla en la ville et prescha moult grandement au peuple en leur admonestant de faire leur devoir envers le Roy et leur remonstrant command Dieu advisoit son fait et luy avoit baillé pour l'accompagner et le conduire à son sacre une sainte pucelle, laquelle, comme il croit fermement, sçavoit autant et avoit aussy grand puissance de sçavoir des secrets de Dieu comme saint qui fust en paradis après saint Jean évangéliste, et que il estoit bien en sa puissance, si elle vouloit, de faire entrer tous les gens d'armes du Roy en la ville par dessus les murs en quelque manière qu'elle voudroit; et plusieurs autres choses. Et incontinent crièrent tous à vive voix : « Vive le Roy Charles de France ! » et les aucuns de ceux de la ville vindrent devers le Roy luy faire obéissance pour toute la ville et luy crier mercy, en luy suppliant qu'il vouldist avoir la ville pour recommandée en manière qu'elle ne fust point pillée ny destruite, en excusant tous les habitans d'icelle par ce que dessus, et que toute fois qu'il luy plairoit, il entrerait dedans à telle puissance qu'il voudroit.

Adonc le Roy fut content de ceux de la ville et ordonna que ceux de la garnison qui s'en voudroyent aller s'en allassent, et ceux qui voudroyent demeurer demeurassent et il leur pardonnoit ; dont les aucuns s'en allèrent et la pluspart demeura en ladite ville, et le Roy, pour éviter tout inconvéniement et pillerie, deffendit que nul n'y entrast sans congé. Et le dimanche en suivant le Roy y entra à toute puissance et fit crier que nul ne fust si hardy, sur peine de la hart, d'entrer en maisons et de prendre rien outre le gré et volonté de ceux de la ville, et y ouït la messe et puis s'en retourna en sa tante où il demeura tout ledit jour. Et ceux de la ville envoyèrent vers luy grands présans de vivres et d'autres choses.

Et le lundy en suivant, qui fut xj^e de ce mois, il alla ouyr la messe en ladite ville, et là vindrent devers luy ceux de Rains, de Châlons et d'autres bonnes villes luy donner obéissance. Et disoyent ceux de la ville de Rains que piéçà ils attendoyent sa venue à grand joye. Et incontinent aprez la messe, le Roy partit sans boire ni manger pour aller à Châlons; et quand le Roy fut passé et tous ses gens, ceux de la ville qui estoyent sur la muraille virent unne grande compaignie de gens d'armes, qui estoyent bien de cinq à six mille hommes, tous armez au chef, devant¹ chacun une lance à un fënon blanc en sa main, et suivoient le Roy aussy comme d'un trait d'arc; et pareillement les virent à l'arrivée devant ladite ville. Et sitost que le Roy fut bougé, ne sceurent qu'ils devinrent.

Item le xvije jour dudit mois de juillet, le Roy fut sacré et couronné en ladite ville de Rains; et estoit moult belle chose de voir le mistère, car il fut aussy solennel et trouva toutes ces choses aussy bien appointées pour faire la chose, comme s'il l'eust mandé un an d'avant, comme couronne, habits royaulx et toutes autres choses à luy nécessaires; et y eut tant de gens que c'estoit chose infinie, et là grand joye qu'un chacun en avoit. Mess^{rs} le duc d'Alançon, le conte de Clermont, le conte de Vendosme, les frères de Laval, de la Trimouille et de Gaucourt y furent en habit royal, et mondit s^r d'Alançon fit le Roy habiller, et lesdits s^{rs} représentèrent les pers de France. Monseig^r d'Alebret tint l'espée durant ledit mistère devant le Roy. Pour les pairs de l'Eglise ils y estoyent avec leurs croix et mittres: Messieurs les évesques de Rains et de Châlons, qui sont pris²; en lieu des autres, les évesques de Sens et d'Orléans et deux autres prélats.

Pour aller querir la sainte empouille en l'abbaye de St-Remy pour l'apporter à la grande église de Nostre-Dame où fu fait le sacre, furent ordonnez le mareschal de Boussac, les s^{rs} de Rais, Graille et Lahire avec leurs quatre bannières que chacun portoit en sa main, armez iceux quatre de toutes pièces et à cheval bien accompaignez, pour conduire l'abbé dudit lieu qui apportoit ladite empouille; et entrèrent à cheval en ladite grand église et descendirent à l'entrée du cuer; et en tel estat la rendirent après le sacre en ladite abbaye. Lequel sacre dura depuis ix heures jusques à deux heures après my jour. Et à l'heure que le Roy fut sacré et aussy quant on luy assit la couronne sur la teste, tout homme crioit: Noël! et trompettes sonnoyent en telle manière qu'il sembloit que les voutes de l'église deussent fendre. Et durant ledit mistère, la Pucelle se tint tousjours joignant le Roy tenant son estendard en la main, et estoit moult belle chose de voir les belles manières que tenoit le Roy et aussy la Pucelle. Et furent ledit jour faits par le Roy contes les frères de Laval, et ledit sg^r de Raitz mareschal; et aussy

1. Lisez *tenant*.

2. Lisez *pairs*. Eux seuls furent les pairs en titre qui assistèrent à la cérémonie.

le Roy fit plusieurs chevalliers et les seig^{ns} en firent pareillement, tant qu'il y en eut bien trois cents nouveaux.

Le duc de Bourgogne, qui avoit esté à Paris et s'en estoit allé à Laon, envoya ledit xvij^e jour de juillet ambassade devers le Roy audit lieu de Rains pour traicter son appointment ; mais laditte embassade n'estoit que dissimulation et pour cuider amuser le Roy qui estoit disposé d'aller tout droit devant Paris.

Item, après ce que le Roy fut ainsy couronné audit lieu de Rains, luy, ladite Pucelle et son ost s'en vindrent devant la ville de Paris, et en y venant plusieurs chasteaux et forteresses se rendirent à luy. Devant laquelle ville de Paris le Roy et son dit ost demeura par aucuns jours ; durant lesquels ladite Pucelle et grant nombre de nos gens entrent et passent en ladite ville et y donnent de grands assaulx ; mais pour cause de la nuict, ils se retraissirent ; et lorsque la dite Pucelle estoit ès dittes ruhes, fut blessée par la jambe ; mais elle fut tantost guérie. Et est vray que c'estoit moult merveilleuse chose du grand nombre de canons et de coulevrines que ceux de Paris tiroient contre nos gens ; mais oncques n'en fut blessé ne tué homme que l'on peust savoir fors Jean de Villeneuve, bourgeois de La Rochelle qui fut tué d'un coup de canon. Et advint que plusieurs de nos gens furent frappés des dits canons, mais ils ne leur fesoient nul mal ; et ramassoient les pierres qui les avoyent frappés et les monstroyent à ceux qui estoient sur les murs de laditte ville de Paris, et ne furent ceux d'icelle ville, ne les Anglois et Bourguignons estans dedans, si hardis de faire aucune saillie sur nos dits gens ; ains le Roy nostre dit s^r estant devant ladite ville de Paris, ceux d'icelle ville avoient si grande peur que, quant ladite Pucelle et nos dites gens y donnoient ledit assaut, ils s'enfuyoient ès églizes et cuidoyent que ladite ville fust prise, ainsy que plusieurs religieux et autres qui lors estoient en icelle ville raportèrent après au Roy nostre dit s^r. Mais pour deffault de vivres, le Roy s'en retourna rafraichir sur la rivière de Loyre et laissa le plus de ses gens en garnison ès villes, chasteaux et places qu'il avoit pris pour mener guerre et tenir bastides à ceux de ladite ville de Paris.

Item tantost après, La Hyre et ses gens prirent d'eschelles le chastel de Gaillart¹, qui est un moult fort chastel, auquel Monseig^r de Barbazan estoit prisonnier, qui fut délivré et s'en vint devers le Roy. Mais par aucun temps après les Anglois y allèrent mettre le siège et pour ce qu'il n'y avoit nuls vivres...se rendit en l'obéissance du Roy.

Item après, les Bourguignons et Anglois mirent le siège devant Compiègne, où estoit la Pucelle ; laquelle en une saillie qu'elle fit, fut prise et fut prisonnière à Mgr Jean de Luxembourg qui la bailla aux Anglois ; lesquels après qu'ils l'eurent tenue par aucun temps en prison, par faux témoignages et accusements la firent ardre en ladite ville de Rouen en Normandie.

1. Événement qui se place au commencement de janvier 1430.